**ACCORD-CADRE RELATIF AUX PRESTATIONS DE GARDIENNAGE ET DE SECURITE INCENDIE A DESTINATION DE L’ASSURANCE MALADIE DE L’ISERE**

**Lot 1 : Mise à disposition d’un service permanent de sécurité incendie relatif à un immeuble de classe GH W2 (IGH) : Siège social de l’Assurance maladie de l’Isère et d’un service de contrôle et de sûreté de l’accueil du Siège de l’Assurance Maladie de l’Isère et du Service médical et dans d’autres accueils**

2025\_Gardiennage\_AOO

**CADRE DE REPONSE TECHNIQUE**

L’utilisation de ce cadre de réponse est **obligatoire**.

Il est destiné d’une part à fiabiliser les réponses des candidats à tous les éléments servant à l’appréciation des critères d’analyse des offres (et donc à réduire les hypothèses d’offres imprécises ou irrégulières) et d’autre part, à faciliter le traitement des informations fournies dans le cadre de l’analyse des offres.

Il servira de base à l’analyse des offres, chaque élément étant en relation avec un critère d’appréciation de l’offre.

**Le cadre de réponse peut être étendu ou bien renvoyé à des annexes (photos, planning, organigramme, qualifications, …) clairement identifiées (par un numéro d’annexe, de page…).**

Toute absence de réponse ou preuve non fournie sera considérée comme une réponse négative.

**Ce document ne doit pas dépasser 15 pages sans les annexes.**

|  |
| --- |
| **REPONSE DU CANDIDAT**  **Compléter le document et le cas échéant indiquer précisément pour chaque élément à fournir,**  **le document de référence ainsi que la page de référence, fournir tout document permettant de valider vos réponses.** |
| **CRITERE 1 : CRITERE PRIX (40 pts)** |
| **Sous-critère 1.1 : Prix des prestations forfaitaires (DPGF) (35 pts)** |
| Le prix des prestations sera apprécié au regard du montant forfaitaire indiqué dans la DPGF pour chaque lot, et noté selon la formule suivante : note maximale x (prix du candidat le plus faible/prix du candidat analysé). |
| **Sous-critère 1.2 : Prix des prestations unitaire (BPU) (5 pts)** |
| Le prix des prestations sera apprécié sur la base d’une simulation de commande annuelle au regard des montants indiqués dans le BPU pour chaque lot, et selon la formule suivante : note maximale x (prix du candidat le plus faible/prix du candidat analysé). |
| **CRITERE 2 : VALEUR TECHNIQUE DE L’OFFRE (50 pts)** |
| **Sous-critère 2.1 : Présentation de l’organisation proposée et des moyens humains (15 pts)** |
| **Item 1 : Références (5 pts).** Le candidat doit présenter ses références en matière gardiennage sur des prestations liées à l’objet du marché.  **Item 2 : Présentation de la Direction, des moyens d’encadrement prévus et des agents (5 pts)** Le candidat doit, *a minima*, présenter les expériences, CV, les mesures prévues pour assurer la santé, les mesures permettant d’assurer l’hygiène et la sécurité du personnel et toute information susceptible d’être pertinente pour l’exécution des prestations).  **Item 3 : suivi du pilotage organisationnel (5 pts).** Le candidat doit *a minima* :   * Présenter les moyens mis en œuvre dans l’entreprise concernant la gestion, la prise en charge et le respect d’un plan de prévention, notamment le candidat devra présenter une trame standard de plan de prévention qui sera ensuite finalisé avec le pouvoir adjudicateur ; * Proposer une organisation de pilotage à travers les réunions de suivi (gestion de l’organisation des réunions, exemple d’ordre du jour et de fiche de suivi des réunions…). |
| **Sous-critère 2.2 : Présentation des outils de suivi et de contrôle des prestations (25 pts)** |
| **Item 1 : Modalités de partage de l’information en cas d’incident ou de remontée de problématiques (5 pts).** Le candidat présente *a minima* son analyse de gestion des incidents et les moyens mis en œuvre pour communiquer le plus efficacement avec l’organisme.  **Item 2 : Gestion de prise et de fin de poste (délai, mesures prises, remplacement compris) (5 pts).** Le candidat présente *a minima* :   * Les délais de prise en charge en cas de changement de personnel ; * Les mesures prises pour assurer la prise et la fin de poste ; * La gestion du turn-over.   **Item 3 : Présentation du suivi global de l’exécution des prestations (10 pts).** Le candidat doit présenter *a minima* :   * les outils permettant le suivi continu des prestations et la traçabilité ; * les modalités prévues pour gérer la coordination et la supervision des prestations, notamment les modalités précises d’accompagnement managériales des équipes et de supervision de la qualité des prestations ; * Le dispositif de contrôle des rondes proposées ; * les actions permettant une démarche d’amélioration constante ; * la politique interne qualité ;   **Item 4 : Système des pointeaux proposé (5 pts)** |
| **Sous-critère 2.3 : Présentation des moyens de formation et leur suivi (10 pts)** |
| **Item 1 : Modalités et suivi des formations et de leurs recyclages (5 pts).** Le candidat doit *a minima* présenter :   * un plan détaillé de formation continue pour ses employés, incluant la fréquence et les types de formations proposées (incluant le recyclage des formations nécessaires pour assurer la sécurité des bâtiments) ; * un système de suivi des compétences acquises par les employés, incluant des évaluations régulières ou des bilans sur la mise en pratique des formations.   **Item 2 : Pertinence du catalogue de formations proposées (5 pts)**. |
| **CRITERE 3 : DÉMARCHE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (10 pts)** |
| **Sous-critère 3.1 : Présentation d’une démarche environnementale en lien avec les déplacements (5 pts)** |
| Le candidat doit présenter *a minima* les mesures visant à réduire l'effet de serre concernant les déplacements domicile-travail (actions mises en place, montant en % de la prise en charge accordée à chaque salarié au-delà des 50%, etc..). |
| **Sous-critère 3.2 : Présentation des autres démarches environnementales pratiquées (5 pts).** |
| Le candidat doit présenter *a minima* :   * Les énergies renouvelables mises en place ; * La composition des textiles utilisés notamment pour les uniformes (fibres recyclées, labellisées…) ; * Les procédés mis en place en fin de vie des uniformes (collecte et recyclage des uniformes et EPI usagés..) ainsi que leur durabilité ; * Les actions de sensibilisation mises en place dans l’entreprise (par exemple des ateliers de sensibilisation sur l’environnement ou des supports de communication/fiches pédagogiques…). |